

Par cette liste on voit les Princes, les Etats, les Villes qui ont séance à l'Assemblée générale de l'Empire; & les Ministres de tous, du moins de presque tous ont déclaré ne pouvoir plus entretenir leurs contingens, & par conséquent être nécessités de les rappeler. Par-là l'affaire est autant que consommée, la Neutralité autant que résoluë, & la Convention tant désirée entre les troupes Prussiennes & celles de l'Empire a été signée. Toutes hostilités ont cessé conséquemment en Franconie: ce qui va être suivi, tout y concourt, des Préliminaires d'un Traité de Paix entre l'Impératrice-Reine & le Roi de Prusse, qui rendra enfin à l'Allemagne le repos après lequel elle soupire depuis si longtems. Avant d'en marquer quelque chose, il n'est pas hors de propos de faire mention d'une Lettre du Duc de Choiseul-Praslin, envoyée de Versailles au Ministre de France auprès de la Diète, & dattée du 11. Janvier, touchant la neutralité à procurer à l'Empire, elle porte en substance: « Que depuis les Préliminaires de la paix de la France avec la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien a désiré sincèrement de voir le rétablissement du repos général en Europe; mais ayant appris les inquiétudes & les allarmes des Etats de l'Empire au sujet des insinuations du Ministre de Prusse & des invasions des Prussiens, auxquelles cependant il eût été facile à l'Empire de faire face, Sa Maj. Très-Chrétienne n'ayant rien plus à cœur que de remplir ses anciens & nouveaux engagements vis-à-vis de ses Alliés, & de donner des marques de sa protection aux Etats & Princes qui lui sont affectionnés, Elle avoit fait peser mûrement leur situation, & que sachant com-

bien